

**CE
25-03**

EXTRAORDINAIRE

**11
MARS
2025**

Présent pour ton futur



COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DE L'ANNÉE 2025

11 mars 2025, à 17 h, par visioconférence TEAMS

PRÉSENCES

Mme Julie Gasse

M. Serge Le Guellec

M. Alexandre Ouellet

M. Pierre-Luc Michaud

M. Kurt Vignola

PARTICIPE ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mme Vicky Boucher, secrétaire générale, Mme Marie-Josée Proulx (DSA) et Ugo Leblanc (DAÉ)

25-03.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Constatant le quorum, la présidente, Mme Julie Gasse, souhaite la bienvenue aux membres.

25-03.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Julie Gasse fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption et informe les membres que le **sujet 25-03.06** est reporté au CE du 18 mars prochain.

Il est PROPOSÉ par M. Kurt Vignola, APPUYÉ par M. Serge Le Guellec et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

POINTS D'INFORMATION

25-03.03 SUIVI DE LA CONTINUITÉ DES PROGRAMMES : POUR ADOPTION

M. Kurt Vignola présente le sujet concernant l'ensemble des programmes pour le Cégep et les composantes. Le processus d'analyse se fait annuellement.

APPROBATION DES DÉCISIONS DES INSTANCES DU COLLÈGE

25-03.04 NOMINATION D'INSPECTEURS LOCAUX SUPPLÉMENTAIRES / APPLICATION DE LA LOI SUR LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME : POUR ADOPTION

La loi concernant la lutte contre le tabagisme crée des obligations pour le Collège. Certaines de ces obligations nécessitent la formation et le déploiement d'inspecteurs locaux supplémentaires au Cégep de Rimouski et à l'Institut maritime du Québec.

Le rôle de l'inspecteur est de faire appliquer la *Politique pour un environnement sans fumée, sans cannabis et sans stupéfiant* adoptée par le conseil d'administration le 3 mars 2020 (CA20-03.11).

CONSIDÉRANT l'obligation du Collège de faire respecter la Loi concernant la lutte contre le tabagisme;

CONSIDÉRANT la *Politique pour un environnement sans fumée, sans cannabis et sans stupéfiant* du Collège;

CONSIDÉRANT l'absence d'un inspecteur local à l'Institut maritime du Québec et la présence d'un seul inspecteur au Cégep de Rimouski;

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoir du conseil d'administration vers le comité exécutif pour la désignation de signataires de document officiels ;

Il est recommandé d'autoriser M. Michaël Vallée, directeur adjoint à la Direction des ressources matérielles, à agir au nom du Cégep de Rimouski pour effectuer la demande de nomination d'inspecteur local et à signer le formulaire, afin de procéder à la nomination de deux inspecteurs locaux, dont un au Cégep de Rimouski et un à l'Institut maritime du Québec, avec les représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Il est PROPOSÉ par M. Kurt Vignola, APPUYÉ par M. Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser M. Michaël Vallée, directeur adjoint à la Direction des ressources matérielles, à agir au nom du Cégep de Rimouski pour effectuer la demande de nomination d'inspecteur local et à signer le formulaire, afin de procéder à la nomination de deux inspecteurs locaux, dont un au Cégep de Rimouski et un à l'Institut maritime du Québec, avec les représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux.

25-03.05 CFMU – DEMANDE D'HYDRO-QUÉBEC / INSTALLATION D'UN HAUBAN SUR LE TERRAIN SIS AU 2 965 DE L'ETCHEMIN, LÉVIS, QC - DÉSIGNATION D'UN SIGNATAIRE POUR UNE DEMANDE DE SERVITUDE - NOUVELLE AUTORISATION : POUR ADOPTION

Une demande faite à Hydro-Québec en 2023 pour la modification de l'alimentation électrique du 3°000 de l'Etchemin de Lévis (Usine « Acier Picard ») a nécessité l'implantation d'un hauban sur un des poteaux du réseau de distribution électrique du secteur. En raison de la configuration des lieux, l'ancrage de l'extrémité « sol » du hauban en question a été installé sur une section gazonnée (adjacente à la voie publique et à un talus) située sur le terrain du Centre de Formation des Mesures d'Urgences en Mer (CFMU) du Collège de Rimouski (lot 4 619 446).

CONSIDÉRANT l'accord antérieur de la Direction du CFMU et de la coordination Projets et infrastructures du Cégep de Rimouski quant à la disposition de hauban proposée par Hydro-Québec dans le cadre de la demande précitée ;

CONSIDÉRANT la résolution CE23-07.06 du comité exécutif du Collège autorisant le directeur général du Cégep de Rimouski de l'époque, M. François Dornier à signer, au nom du Collège, tous les documents en lien avec la demande inhérente à ce dossier ;

CONSIDÉRANT qu'une première proposition de documents notariés d'établissement des droits de servitude fut envoyée au Collège le 18 janvier dernier (2025) ;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de M. François Dornier en juillet 2024.

Il est recommandé que le comité exécutif autorise la nouvelle directrice générale du Cégep de Rimouski, Mme Julie Gasse à signer, au nom du Collège, tous les documents en lien avec la demande de servitude faisant l'objet de la présente.

Il est PROPOSÉ par M. Pierre-Luc Michaud, APPUYÉ par M. Serge Le Guellec et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la nouvelle directrice générale du Cégep de Rimouski, Mme Julie Gasse à signer, au nom du Collège, tous les documents en lien avec la demande de servitude faisant l'objet de la présente.

25-03.06 COLLÈGE - SYSTÈME DE SURVEILLANCE PAR CAMÉRAS - PHASE 1 (ÉTÉ 2025) - CHOIX D'UNE ENTREPRISE SPÉCIALISÉES RESPONSABLE DE LA FOURNITURE, DE L'INSTALLATION, DE LA MISE EN ROUTE ET DU SERVICE APRÈS-VENTE DES ÉQUIPEMENTS : POUR ADOPTION

Ce sujet est reporté au CE du 18 mars 2025.

HUIS CLOS

25-03.07 RECOMMANDATION DE CANDIDATURE À TITRE DE DIPLÔMÉ DU SECTEUR PRÉUNIVERSITAIRE : POUR ADOPTION

Ce sujet est traité à huis clos.

Tel qu'il est prévu à l'article 2.8, section D du *Règlement de régie interne du Collège de Rimouski* (catégorie B-01), un appel de candidatures a été publié en vue du remplacement de M. Raymond Lacroix, diplômé du secteur préuniversitaire.

À la suite d'un deuxième affichage, des candidatures du secteur préuniversitaire furent reçues au Collège de Rimouski. La secrétaire générale a présenté ces candidatures aux membres du comité exécutif afin qu'ils formulent une recommandation au conseil d'administration.

CONSIDÉRANT les candidatures reçues ;

CONSIDÉRANT la fin du renouvellement de mandat de M. Raymond Lacroix ;

Il est recommandé de :

- A)** Nommer, en premier choix, **M. Daniel Châles**, à titre de membre diplômé du secteur préuniversitaire à siéger au conseil d'administration du Collège de Rimouski, pour un mandat de trois ans avec la possibilité de renouveler son mandat.
- B)** Désigner, comme deuxième candidat, **Mme Charlie Dionne**. Cette personne deviendrait membre si la personne nommée comme premier choix se désistait avant la fin du calendrier 2024-2025 des réunions du conseil;
- C)** Désigner, comme troisième candidat, **M. Alexis Bernard**. Cette personne deviendrait membre si les deux premiers candidats choisis se désistaient avant la fin du calendrier 2024-2025 des réunions du conseil;
- D)** Si la personne choisie se désiste après la dernière réunion du conseil de l'année 2024-2025, le secrétariat général fera un nouvel appel de candidatures.

Il est PROPOSÉ par M. Serge Le Guellec, APPUYÉ par M. Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les recommandations afin que celles-ci soient présentées au conseil.

25-03.08 SUIVI - STRUCTURE ORGANISATIONNELLE : POUR INFORMATION

Ce sujet est traité à huis clos.

25-03.09 PARTENAIRE CITOYEN : POUR INFORMATION

Ce sujet est traité à huis clos.

25-03.10 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est discuté sur ce point.

25-03.11 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par M. Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 01.

La présidente
(Mme Julie Gasse)

La secrétaire générale
(Mme Vicky Boucher)